

sesam-vitale



VEHIS ✓

VITAL'ACT 3S

Fin de l'application de la Majoration Transitoire pour les moins de 16 ans à Mayotte (MTJ).

Contexte de la FR :

- L'avenant n°6 à la convention nationale médicale signé le 14 juin 2018, prévoit à l'annexe 3 la création d'une majoration transitoire spécifique réservée aux médecins spécialistes de Mayotte pour les patients de moins de 16 ans.
- Suite à l'application du Parcours de soins à Mayotte, la majoration transitoire spécifique (MTJ) ne doit plus être facturée à compter du **01/09/2019**.

Modalités de la version 2 :

Cette version « v2 » met à jour la table 1 en indiquant une date de fin de validité de l'acte au 31/08/2019.

Paramètres de création d'acte*

Code de l'acte	Voir ci-contre
Date pivot	01/09/2020
Nouveau tarif	Voir ci-contre
Taux (régime général)	70 %
Taux CRPCEN	85 %
Majorations Compatibles	

* ces paramètres sont à utiliser dans le cadre de la procédure générique « comment créer un acte » de votre TLA.

➔ Rendez-vous sur olaqin.fr

Retrouvez toute l'actualité réglementaire sur notre site internet, rubrique « Actualité et support » puis « Actualité réglementaire »

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA

➔ [Donnez-nous votre avis](#)

Aidez-nous à mieux vous accompagner

[Cliquez](#) et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Olaqin